

DIRECTION DES SOINS DE SANTE MENTALE

**A l'attention des Directions des Maisons de repos et
des Maisons de repos et de soins (MR/MRS)**

Rue de la Rivelaine, 21
6061 CHARLEROI
Tél. : 071 33 77 11
info@aviq.be
www.aviq.be

Jambes, le 23 juin 2020

OBJET : Communication – Soutien des équipes et des résidents (MR/MRS) – présentation des équipes de soutien et liste de contacts.

Contexte

En sa séance du 22 avril 2020, le Gouvernement wallon a adopté des décisions visant à débloquer des moyens financiers extraordinaires additionnels afin de soutenir certains opérateurs du secteur de l'action sociale et de la santé dans le contexte de crise sanitaire du Covid-19.

Cette décision augmente l'offre de service des opérateurs de la santé mentale afin de pouvoir consacrer le temps nécessaire à l'écoute des équipes professionnelles confrontées à la maladie des autres, à la crainte de la maladie pour eux-mêmes. Leur souffrance doit être prise en considération pour leur permettre de la vivre et de poursuivre leur mission avec plus de sérénité.

Elle implique également que les professionnels de la santé mentale puissent adapter leurs services pour répondre aux besoins rencontrés par les citoyens confrontés à ces troubles, mais aussi pour poursuivre les accompagnements habituels.

Ces professionnels de la santé mentale seront ainsi soutenus pour adapter leurs pratiques, fondées sur leur expertise et leurs compétences, aux circonstances prioritaires des effets du COVID-19 dans notre société, mettant en lumière leurs initiatives.

Par cette présente communication, nous souhaitons vous présenter les missions des Services de Santé Mentale (SSM) et des Services de soins Psychiatriques pour Patients résidents à Domicile (SPAD) qui seront chargés de soutenir tant les membres de vos équipes que vos résidents (MR/MRS). La liste de ces services SPAD est reprise plus bas dans cette communication, vous y trouverez par province l'ensemble des informations utiles pour leur adresser vos demandes d'intervention, sachant qu'ils prendront contact d'initiative avec les équipes les plus touchées.

Nous vous référons également au site du CRéSaM (l'ASBL CRéSaM est reconnue depuis le 1er janvier 2012 en qualité de « Centre de Référence en Santé Mentale » en Wallonie) afin d'y retrouver la liste de tous les SSM de Wallonie : <http://www.cresam.be/adresses-2/>

Ensuite, en matière de prévention du suicide, le Centre de prévention du suicide et d'accompagnement de l'ASBL Un pass dans l'impasse, bénéficie également d'un renforcement dans le cadre de la crise COVID-19. Son équipe peut être interpellée par les professionnels des SPAD et SMM dans les situations qui nécessitent de faire appel à leur expertise.

Enfin, il est possible de faire appel également aux :

- **Psychologues des Plates-formes de Concertation en Soins Palliatifs.** Ces psychologues peuvent être interpellés par les professionnels de la santé mentale des SPAD et des services de santé mentale dans les situations qui nécessitent de faire appel à leur expertise. La Fédération wallonne des soins palliatifs coordonnera leurs interventions (<http://www.soinspalliatifs.be/>).

Présentation des missions des SPAD, des SSM et du Centre de prévention du suicide et d'accompagnement.

1- LES SPAD

De manière générale les SPAD sont des structures qui ont pour mission essentielle d'assurer la coordination des soins de santé mentale pour les patients séjournant au domicile en apportant soutien et collaboration aux services de première ligne. Le domicile étant à considérer de manière extensive il peut s'agir du lieu de vie ou la personne réside.

Particulièrement dans le cadre de la gestion de la crise Covid-19, il a été décidé d'étendre leurs compétences à la souffrance psychologique des équipes des maisons de repos. Les SPAD qui sont répartis en 16 équipes sur l'ensemble du territoire de la Wallonie, sont renforcés de 48 ETP à partir du 1er juin 2020.

Ces équipes interviendront dans les maisons de repos et maisons de repos et de soins qui ont connu les situations les plus lourdes, celles qui ont dû gérer un cluster COVID-19 et le deuil.

Afin de soutenir les professionnels ainsi que les résidents des institutions résidentielles agréées et subventionnées par l'AVIQ hors secteur du handicap (particulièrement les établissements pour personnes âgées), les missions du SPAD se déclinent comme suit, au bénéfice des différentes institutions présentes sur leur territoire respectif :

- **COACHING** : aider les professionnels par rapport aux difficultés rencontrées dans des situations concrètes au sein des institutions concernées ;
- **COORDINATION** : mettre en place, renforcer et soutenir la collaboration entre les services concernés et le secteur psycho-médico-social ;
- **SENSIBILISATION et ACCOMPAGNEMENT** : sensibiliser l'équipe et accompagner les professionnels et résidents dans les différentes problématiques de santé mentale rencontrées, en apportant écoute, conseils et en participant, au besoin, à des ateliers développés au sein de ces structures.

Par exemple, les SPAD :

Pour les équipes MR/MRS

Elles pourront offrir à chaque établissement une à trois séances d'intervision, en tenant compte de la situation et des besoins des équipes et de la direction. Elles écouteront les équipes et veilleront à les soutenir par un accompagnement adapté.

Pour les Résidents et/ou les membres du personnel :

Suite à ces interventions, si certaines personnes ressentent le besoin d'un suivi individuel, les équipes SPAD pourront aider à mettre en place le réseau de soins utile à la prise en charge individuelle.

Les SPAD auront ainsi la possibilité de référer les personnes qui en éprouvent le besoin, vers les services de santé mentale ou les psychologues des plates-formes de concertation en soins palliatifs.

Ces équipes auront également un rôle proactif et prendront contact avec les institutions de leur secteur géographique.

Enfin, les MRS qui font appel aux prestations des SPAD dans ce cadre de renforcement des moyens (crise COVID) ne devront pas intervenir financièrement dans le coût de la prestation.

Ci-dessous le listing des 16 Services SPAD avec la mission spéciale « covid » dans le cadre du programme GET UP Wallonie sont :

IHP	SPAD	région	Contact tél	Mail
IHP Liégeoise	Concerto Liège	Liège	04/224.63.47 04/224.62.93	concerto@isosl.be
IHP Liprolo	SIAJEF Liprolo	Liège	04/228.98.98	isabelle.toussaint@siajef.be
IHP Le Hall	La Trame	Verviers	087/59.34.85	lehall@skynet.be
IHP Altis	SPAD Huy	Huy	085/51.45.51	spadhuy@gmail.com
IHP Famennes Ardennes	Resolux nord	Nord Luxembourg	0472/31.82.15 061/22.49.05	resolux.centrenord@vivalia.be
IHP Sud Luxembourg	Resolux sud	Sud Luxembourg	0499/39.39.65	resoluxsud@gmail.com
IHP L'Espoir	Pleiade	Namur		contact.pleiade@pleiade.eu
IHP La courtille	Entremots	Brabant Wallon Est	010/ 436 666	entremots@clinique-saint-pierre.be
IHP Le Domaine	SPAD Domaine	Brabant Wallon Ouest	02/386.09.19	Equipe.mobile.cspd@domaine-ulb.be
IHP Le Regain	Le Regain	Arrondissement de Charleroi	071/10.86.60	centre.regain@ghdc.be
IHP Les Erables	Chalaze	Arrondissement de Dinant Philippeville	0495/51.55.40 0475/56.45.97	chalazes@gmail.com
IHP Entre temps	Saccado	Région du Centre (La Louvière)	064/22.34.74	saccado@saintbernard.ofc.be

IHP ACGHP	SPAD ACGHP	Arrondissement de Charleroi , Beaumont Chimay	071/31.08.18	acghp@skynet.be
IHP L'Appart	Médias	Mons	065/35.11.53	medias.mons@gmail.com
IHP ACIS Leuze	Concertho	Leuze, Ath, Enghien, Bernissart, pays des Collines	0490/112.153	concertho@acis-group.org
IHP Le Relais	Bien Chez Soi	Tournai, Mouscron, Pecq, Comines	069/68.64.13	bienchezsoi@hplerelais.be

2- Les SSM

Les Services de Santé Mentale (SSM) sont des structures ambulatoires qui tendent, par une approche pluridisciplinaire, de répondre aux difficultés psychiques de la population du territoire qu'il dessert.

Les 65 Services de Santé Mentale sont répartis sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne et, par ce rapport de proximité, facilitent l'accès aux soins de santé mentale de la population locale.

L'équipe du Service de Santé Mentale offre par sa pluridisciplinarité une prise en charge intégrée. Médecins (pédo)psychiatres, psychologues, assistants sociaux, éducateurs, secrétaires accueillantes et autres travailleurs de la santé mentale y œuvrent ensemble à l'écoute des souffrances psychiques de ceux qui les côtoient.

Toute personne en souffrance psychique peut s'adresser à un service de santé mentale. En tant que service au public, les SSM veillent tout particulièrement à leur accessibilité, notamment financière.

Les équipes des Services de Santé Mentale ont été temporairement renforcées par les mesures prises par la Ministre de la Santé, Madame C. Morréale, à la suite de la crise COVID19. Les services proposent une offre multiple variant d'un service à l'autre. Tous les SSM offrent des consultations individuelles et/ou familiales et un accompagnement social ; Cette offre généraliste est ensuite complétée par des offres plus spécifiques variant d'un service à l'autre suivant les métiers présents.

Dans tous les services de santé mentale, un dispositif de prise en charge par plusieurs membres de l'équipe est mis en place et proposé aux usagers.

Les Services de Santé Mentale interviennent également dans le milieu de vie des citoyens, là où une demande d'aide s'exprime. En temps normal, mais aussi dans cette période plus particulière de déconfinement, ils peuvent être interpellés, individuellement ou en équipe, par tout professionnel de la santé ou de l'aide aux personnes tels les Services de Soins Psychiatriques pour patients résidant à Domicile (SPAD) présents dans les Maison de Repos et Maison de Repos et de Soins, les Cellules Mobiles d'Intervention (CMI) intervenant auprès des personnes en situation de handicap présentant un double diagnostic, les dispositifs de l'aide sociale travaillant auprès d'un public précarisé et/ou sans abri, afin que ces bénéficiaires aient accès aux services des Services de Santé Mentale.

A noter que les SSM pourront facturer leurs prestations aux conditions fixées par la réglementation encadrant les missions générales habituelles (11,71€ max pour les prestations du personnel non médical (Article 581 du CWASS et 1797 du CRWASS) et tarification INAMI pour les médecins).

- ⇒ **Vous retrouverez la liste de tous les SSM de Wallonie sur le site du CRESAM :**
<http://www.cresam.be/adresses-2/>
- ⇒ **Une liste des SSM fédérés auprès de la FéWaSSM est également annexée.**

3- Un pass dans l'impasse pour son centre de prévention du suicide et d'accompagnement (CPSA)

Le Centre de prévention du suicide et d'accompagnement (CPSA) a pour mission la prise en charge des personnes suicidaires, suicidantes et/ou endeuillées par suicide. Il dispose de 8 antennes de consultation dans toute la Wallonie (Namur, Liège, Charleroi, Louvain-la-Neuve, Tournai, Mons, Marche-en-Famenne et La Louvière) et propose des entretiens individuels (20€) ou familiaux (25€) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Le CPSA dispense également des formations en prévention du suicide à destination des professionnels. Ils sont joignables par téléphone au 081/777.150 ou par mail à l'adresse suivante : info@lesuicide.be.

- ⇒ **Ils sont joignables par téléphone au 081/777.878 ou par mail à l'adresse suivante : contact@info-suicide.be.**

Un support psychologique, via une ligne téléphonique accessible gratuitement, à destination des indépendants en détresse sera mis en place prochainement.

Modalités opérationnelles

Si vous souhaitez une intervention d'un SPAD ou/et d'un SSM, ou plus de renseignements concernant leurs interventions, il vous suffit de les contacter directement aux numéros renseignés dans les listes référencées plus haut.

Il est prévu également que les équipes des SPAD ainsi que celles des SSM vous contactent de manière proactive afin d'évaluer si une intervention est souhaitée de votre part.

Pour plus de renseignements sur cette communication :

- ⇒ **Veillez nous joindre par courriel : sante.mentale@aviq.be ou par téléphone : 071/33.71.76**